

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 ter

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jean STEENSELS

Date et signature (2) 1er février 2000

17.04.2000
[Signature]

2. Intitulé de la section : (2) Agent en techniques de nettoyage par machines

Code (3) 812100 510 E.A.

3. Finalités de la section :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Classement de la section :

- (1) Enseignement secondaire du degré :
 - (1) inférieur
 - (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section :

Certificat d'"Agent en techniques de nettoyage par machines", spécifique à l'Enseignement Secondaire inférieur de Promotion Sociale

6. Modalités de capitalisation

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée.

Repris en annexe n° 2 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Biffer la mention inutile

Code de la section : (3) 812100510 EA

7. Unités constitutives de la section :

Intitulés (2)	Classement des U.F. (2) (5)	Code des U.F. (6)	Code du domaine de forma- tion (4)	Unités déter- minantes (2)	Nombre de pé- riodes (2)
Formation de base en techniques de nettoyage par machines	ESIQ	812101141 EA	801	X	400
Stage : Agent en techniques de nettoyage par machines	ESIT	81210241 EA	801	X	130
Epreuve intégrée Agent en techniques de nettoyage par machines de la section :	ESSQ	81210041 EA	801	X	10

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	540
A) nombre de périodes suivies par l'élève	540
B) nombre de périodes professeur	Minimum 450

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

Repris en annexe n° de page

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 2 pages

10. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Avis favorable le 19.09.2000

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

by 29.09.2000
A. COLLINET
ADM PEDAG

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(5) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA

(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'Administration

1. Finalités de la section

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, la formation permettra de:

- 1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 2° Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques.

1.2. Finalités particulières

La section vise à rendre l'étudiant en technique de nettoyage capable d'effectuer, seul ou sous le contrôle d'un responsable de chantier, les travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des locaux et surfaces (administratifs, commerciaux ou industriels...) et des espaces publics (gares, aéroports, métro...). Pour cela, il sera capable d'utiliser seul les matériels (balais, chiffons, matériels à injection...), les machines (aspirateurs, auto-laveuses, monobrosses, engins autoportés...) en respectant les modes d'utilisation précisés.

L'agent en technique de nettoyage peut être amené à effectuer des travaux de petite manutention et à assurer l'entretien courant des machines et matériels utilisés.

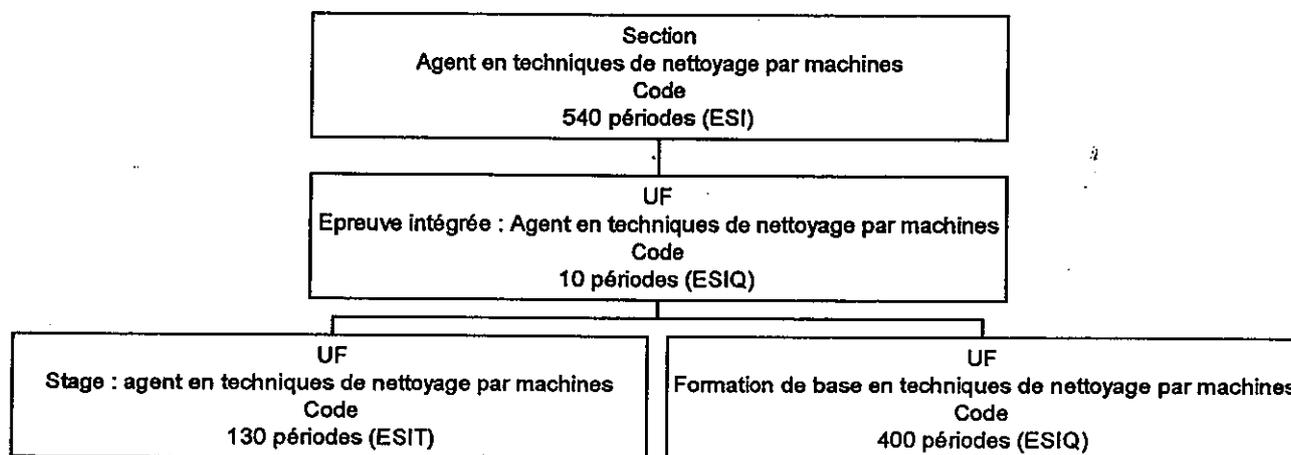
Toutes les interventions de l'agent en techniques de nettoyage se feront dans le respect des règles du bien-être du travail, de sécurité et d'hygiène, ainsi que dans le respect des normes présentes et requises par les lieux envisagés.

Agent en techniques de nettoyage par machines

Annexe 2
Page 1

2. Modalités de capitalisation

2.1. Organigramme de la section



2.2. Néant

**TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION (1)
~~UNITES-DE-FORMATION~~**

Annexe 4
 Page 1

« Agent en techniques de nettoyage par machines » E.S.I.

Date d'approbation :

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

Code régime 1 définitif	Code dom. Form.	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code dom. Form.	Intitulé régime 1 provisoire	Cirso	Code dom. Form.	Intitulé régime 2	Niveau	Type formation	Nombre périodes
					Agent en techniques de nettoyage par machines			Néant			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION ⁽¹⁾

UNITES DE FORMATION

Annexe 4
Page 2

« Agent en techniques de nettoyage par machines » E.S.I.

Date d'approbation :

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

Code de référence régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 provisoire	Code de référence régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 provisoire
		Agent en techniques de nettoyage par machines			
		Formation de base en techniques de nettoyage par machines Stage : Agent en techniques de nettoyage par machines Epreuve intégrée : Agent en techniques de nettoyage par machines			

SECTION

UF

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

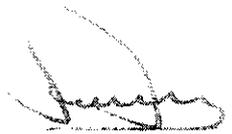
12 MARS 1999

- Communauté française
- Provincial et communal

- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
 le 12 mars 1999



2. Intitulé de l'unité de formation :

Formation de base en techniques de nettoyage par machines.

Code de l'U.F. : 812101 U12E1	Code du domaine de formation : 801
--------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de :
 Du degré :
- transition
 supérieur
- qualification
 inférieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 6 pages.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

12 MARS 1999

Code de l'unité de formation : 812101012E1	Code du domaine de formation : 801
--	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (4).	<u>Code U</u> (2) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Organisation du travail	C.T.	B	40
Technologie électricité	C.T.	B	30
Technologie du montage en mécanique	C.T.	B	20
Technologie des équipements et des produits	C.T.	B	80
Ergonomie, hygiène et sécurité	C.T.	B	24
Travaux pratiques d'électricité et méthode	PP	L	30
Travaux pratiques de montage mécanique et méthode	PP	L	20
Manipulations des équipements et des produits	PP	L	80
Entretien des équipements	PP	L	30
2. Part d'autonomie		P	46
		Total des périodes	400

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Avis favorable le 23.03.1999

J. Drey
H. Vieuchet

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Collinet

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date : 01 AVR. 1999

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D8BIS/UF: au 01.03.96

12 MARS 1999

Annexe 1

Page 1

1. Finalités de l'unité de formation

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- 1.1.1 Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.1.2 Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

- 1.2.1. Développer ou réactiver les potentialités, qualités et aptitudes de chacun, afin de (re)donner confiance en eux-mêmes aux apprenants.
- 1.2.2. Susciter la prise de conscience du rôle et des responsabilités que chacun devra assumer dans une équipe hiérarchisée.
- 1.2.3. Développer les savoirs, savoir-faire, savoir-être adaptés à l'entretien de bureaux et de locaux industriels, et qui permettent :
 - D'utiliser correctement des machines sophistiquées, fragiles et dangereuses exigeant lecture et compréhension des notices du constructeur, dans le respect des consignes de sécurité et d'hygiène;
 - De connaître la destination, l'usage et la manipulation de produits d'entretien de plus en plus spécifiques;
 - D'assurer une maintenance élémentaire des machines utilisées.

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités préalables requises

2.1.1 En français

L'apprenant sera capable de :

- Emettre oralement ou par écrit un message relatif à la vie quotidienne.
- Dégager l'idée essentielle d'un texte écrit, d'une quinzaine de lignes minimum, relatif à la vie quotidienne.

2.1.2. En mathématiques

L'apprenant sera capable de :

- Effectuer les quatre opérations élémentaires sur des nombres entiers ou décimaux;
- Prendre une fraction, un pourcentage d'une quantité;
- Effectuer des conversions simples et d'usage pratique sur des mesures de longueur, de capacité, de volume et de poids;
- Calculer le périmètre et la surface d'un rectangle.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB).

U.F. : Formation de base en techniques de nettoyage par machines

12 MARS 1999

Annexe 3

Page 1

3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

Cette unité de formation est destinée à un groupe ne comportant pas plus de 15 candidats.

4. Programme des cours

4.1. Organisation du travail

L'étudiant sera capable de :

4.1.1. Définir l'organisation du travail et les généralités qui s'y rapportent :

- Rôles, objectifs et origines de l'organisation des postes de travail;
- Structure d'une entreprise, ses buts.

4.1.2. Définir la notion de productivité et envisager ses répercussions.

4.1.3. Structurer les étapes d'un travail :

- Préparation;
- Organisation;
- Vérification.

4.1.4. Contrôler les coûts d'entretien :

- Correspondance finale avec les cahiers de charges;
- Contrôle du temps presté et hypothèses explicatives;
- Contrôle de la consommation en produits et en matériel.

4.1.5. Utiliser un agenda.

4.1.6. Lire et rédiger :

- Une fiche de travail;
- Une fiche de contrôle;
- Un bon de commande;
- Un planning de :
 - Travaux journaliers,
 - Travaux hebdomadaires,
 - Travaux mensuels,
 - Travaux annuels.
- Un rapport de fin de chantier.

4.2. Technologie électricité

L'étudiant sera capable de :

4.2.1. Fournir une définition illustrée et/ou une explication sommaire des notions :

- de constitution moléculaire et atomique de la matière,
- de conducteur et d'isolant et citer, par une bonne orthographe, trois conducteurs et isolants,
- de travail, de puissance, du calcul de la consommation d'énergie,
- de tension et d'intensité du courant.

4.2.2. Illustrer les effets calorifiques, magnétiques et chimiques du courant électrique.

4.2.3. Énoncer et expliquer les dangers de l'électricité.

4.2.4. Respecter les précautions de mise en service et d'arrêt du matériel, d'engins électriques et des systèmes d'alarme.

4.3. Technologie du montage en mécanique

L'étudiant sera capable de :

4.3.1. Fournir une définition illustrée des notions de forces, leviers, frottement, usure et grippage.

4.3.2. Caractériser les matières telles que l'acier, l'aluminium, le cuivre, le plastique (masse spécifique, résistance mécanique, soudabilité, altérations, utilisations...).

4.3.3. Énoncer les formes et caractéristiques de transmission, d'assemblage, de lubrification et d'étanchéité et notamment :

- Expliquer succinctement les différents types d'assemblages :

● Permanents :

- Soudage,
- Rivetage,

● Démontables :

- Conditions d'un bon assemblage boulonné,
- Utilisation d'un frein d'écrou, types.

- Rencontrer sagement des problèmes élémentaires de lubrification :

- Utilité,
- Qualités d'huile(s).

12 MARS 1999

Annexe 4

Page 3

- Décrire globalement des organes mécaniques comme :

- Les ventilateurs: description, propreté, fonctionnement optimum;
- Les roulements à billes et à aiguilles :
 - Conditions de bon fonctionnement,
 - Usure, symptôme(s), remplacement,
 - Les protecteurs anti-poussière,
 - Les autolubrifiants.
- Les bagues, coussinets :
 - Conditions de bon fonctionnement,
 - Les matières (bronze, nylon),
 - Usure, remplacement.
- Les chaînes et courroies :
 - Types, formes, caractéristiques;
 - Conditions de fonctionnement,
 - Défauts, usures,
 - Pose et dépose des organes.
- Les joints d'étanchéité :
 - Matières, qualité, caractéristiques;
 - Fabrication.
- Frottements, échauffements, usures, grippages.

12 MARS 1999

Annexe 4

Page 4

4.4. Technologie des équipements et des produits

L'étudiant sera capable de :

- 4.4.1. Interpréter les notices accompagnant les produits et matériels.
- 4.4.2. Montrer l'influence réciproque de la durée et des paramètres chimique, mécanique et calorifique en matière de nettoyage (selon le principe de Zinner).
- 4.4.3. Différencier les acides et les bases.
- 4.4.4. Définir et mesurer un PH.
- 4.4.5. Reconnaître les sources microbiennes et les modes de transmission des microbes.
- 4.4.6. Caractériser :
 - Certains matériaux (terre cuite, calcaire, caoutchouc, carrelages, linoléum, sols pastillés, tapis);
 - Certains produits d'entretien (eau de Javel mousses, détergents (savon), solvants, cires et protections, désinfectants, déodorants);
 - Les matériels utilisés sous leur aspect sécurité (échelles, gants, protections, chaussures, vêtements).
- 4.4.7. Choisir la méthode, le matériel et les machines adéquats en matière de :
 - Dépoussiérage (mobilier et sol);
 - Nettoyage des sols durs;
 - Entretien des tapis
 - Traitements spécifiques (ordinateurs, téléphones...);
 - Environnement hospitalier, administratif et de l'entreprise de nettoyage.

4.5. Ergonomie, hygiène et sécurité

L'étudiant sera capable de :

- 4.5.1. Analyser quelques mouvements et leur incidence sur le squelette, la musculature et les liaisons vasculaires.
- 4.5.2. Choisir le moment approprié à l'effort à fournir, exemples :
 - Levée d'une charge,
 - Manipulations d'essorage de torchons,
 - Balayage, raclage du sol, des murs et des vitres.
- 4.5.3. Intervenir à bon escient en cas d'accident.

4.6. Travaux pratiques d'électricité et méthode

L'étudiant sera capable, en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie :

- 4.6.1. Reconnaître des accessoires normalisés utilisés en installation électrique domestique.
- 4.6.2. Dénuder correctement une tête de câble électrique d'utilisation domestique.
- 4.6.3. Effectuer des étamages de fils multibrins.
- 4.6.4. Raccorder correctement des borniers de fiches et de prises bipolaires (choix des câbles en fonction des utilisations) et utiliser des passe-fils et des gaines.
- 4.6.5. Tester :
 - La tension aux prises;
 - La tension aux borniers d'un ensemble;
 - Un fusible, un disjoncteur, un câble électrique.
- 4.6.6. Lire un schéma simple de raccordement de machines et y repérer des borniers, des parties isolantes, des parties conductrices, des sources d'échauffements.

4.7. Travaux pratiques de montage mécanique et méthode

L'étudiant sera capable, en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie :

- 4.7.1. Scier, limer, plier, forer différentes matières.
- 4.7.2. Réaliser des assemblages mécaniques simples par rivetage.
- 4.7.3. Effectuer des petites réparations telles que :
 - Réaliser des joints d'étanchéité;
 - Remplacer des chaînes et courroies et procéder aux réglages opportuns;
 - Monter et démonter des roulements simples;
 - Extraire des gougeons cassés.

4.8. Manipulation des équipements et des produits

L'étudiant sera capable, en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie :

- 4.8.1. Utiliser de manière adéquate les produits d'entretien.
- 4.8.2. Dépoussiérer, nettoyer, entretenir des sols, des tapis et du mobilier.
- 4.8.3. Appliquer les traitements spécifiques à des locaux particuliers tels que cuisines, sanitaires...

4.9. Entretien des équipements

L'étudiant sera capable, en respectant les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie :

- 4.9.1. Respecter les consignes d'utilisation, de maintenance (journalière ou autre) et de stockage des matériels et des équipements.
- 4.9.2. Décrire clairement les symptômes d'une panne.

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant doit être capable de :

- Organiser son travail en fonction des consignes qui lui sont données;
- Travailler au sein d'une équipe;
- Réaliser l'entretien de bureaux et de locaux industriels en appliquant les techniques de nettoyage adéquates et en respectant les règles d'organisation du travail et d'ergonomie;
- Gérer le stock de produits de manière judicieuse et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la manière dont l'étudiant :

- Organise son travail en fonction des consignes qui lui sont données;
- Choisit et utilise les produits
- Utilise, entretient et stocke l'équipement mis à sa disposition.

12 MARS 1999

Annexe 6

Page 1

6. Chargés de cours

Pour chacune des activités d'enseignement suivantes :

- Technologie électricité
- Technologie mécanique
- Travaux pratiques d'électricité
- Travaux pratiques de mécanique

le chargé de cours sera un enseignant.

Pour chacune des activités d'enseignement suivantes :

- Organisation du travail
- Technologie des équipements et des produits
- Ergonomie, sécurité et hygiène
- Manipulation des équipements et des produits
- Entretien des équipements

le chargé de cours sera un expert pouvant justifier d'une expérience actualisée dans le domaine du cours concerné.

Code de l'unité de formation : <i>842102 U22E1</i>	Code du domaine de formation : <i>301</i>
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

11.1. Etudiant : (2) 130 périodes

Code U
Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

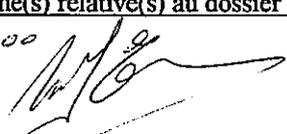
11.2. Encadrement du stage :

Classement du cours (2)	Code U (2)	Nombre de périodes - par étudiant - par groupe d'étudiants (1) (2)
PRATIQUE <i>PP</i> PROFESSIONNELLE - Stages	<i>0</i>	30

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Avis favorable le 13.09.00


b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

29.09.2000

A. COLLINET
ADM. PEDAG

Date :

Signature :

- (1) Biffer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration

1. Finalités de l'unité de formation

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- 1.1.1 Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.1.2 Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation participe aux finalités particulières de la section à savoir développer les capacités nécessaires à une bonne intégration dans une équipe de nettoyage, à l'utilisation des produits et des techniques adéquates pour le nettoyage et l'entretien du bâtiment tout en veillant à l'application des mesures pour la sécurité, l'hygiène et le respect de l'environnement.

Elle permettra, en outre, à l'agent en techniques de nettoyage d'appliquer les savoirs, savoir-faire, savoir-être acquis en formation, à des situations réelles vécues par une équipe de nettoyage sur le terrain.

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités préalables requises

L'apprenant sera capable de :

- Organiser son travail en fonction des consignes qui lui sont données;
- Travailler au sein d'une équipe;
- Choisir et utiliser les produits;
- Réaliser l'entretien de bureaux et de locaux industriels en appliquant les techniques de nettoyage adéquates et en respectant les règles d'organisation du travail et d'ergonomie;
- Gérer le stock de produits de manière judicieuse et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène;
- Utiliser, entretenir et stocker l'équipement mis à sa disposition.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation "Formation de base en techniques de nettoyage par machines".

4. Programme des cours

4.1. Etudiant(e)

Le stage a pour objectif de rendre l'apprenant capable de s'intégrer dans une équipe d'entreprise de nettoyage au sein d'une entreprise.

- d'appliquer les techniques particulières nécessitées par la spécificité des locaux;
- prendre connaissance et appliquer les règles de sécurité, d'hygiène et de respect de l'environnement en vigueur dans l'entreprise
- communiquer au responsable de l'équipe de nettoyage les informations nécessaires au suivi et à l'amélioration éventuelle du nettoyage, à l'entretien du matériel et au renouvellement des produits.

Ces capacités seront développées par rapport aux différents postes d'entretien dont description ci-dessous :

Poste : sanitaires et douches

- entretien journalier sanitaires;
- entretien hebdomadaire sanitaires;
- entretien journalier douches;
- entretien hebdomadaire douches.

Poste : entretien intérieur et entretien journalier simple des sols

- entretien journalier intérieur;
- entretien périodique intérieur;
- balayage des sols à sec (papier);
- lavage humide des sols (durs et souples);
- sols souples protégés: système global d'entretien.

Poste : entretien des tapis

- tapis : reconnaissance des matériaux;
- choix de méthode de nettoyage de tapis;
- détachage de tapis;
- shampoing tapis mousse sèche;
- nettoyage tapis méthode injection-extraction;
- shampoing méthode bonnet;
- traitement anti-statique de tapis.

Poste : entretien périodique des sols et techniques particulières

- entretien journalier de sols cristallisés (selon méthode acide);
- récurage (sols durs);
- méthode spray (low and high speed);
- lustrage super high speed;
- rénovation des couches de protection;
- autolaveuses sur batteries;
- autolaveuses sur câbles;
- autolaveuses avec recyclage;
- maintenance des autolaveuses;
- bouche-porage des carrelages poreux;
- décapage sols souples.

U.F. : Stage d'agent en techniques de nettoyage par machine

Annexe 4

Page 2

Poste : nettoyage cuisine et hôpitaux

- nettoyage cuisine;
- nettoyage hôpitaux
- divers.

4.2. Chargé de cours

Pour, l'expert chargé de l'encadrement :

- Communiquer le programme des cours au maître de stage;
- Etablir le planning de stage de l'étudiant(e) en veillant à la progressivité de l'apprentissage et de l'harmonieuse répartition du temps entre les différentes capacités à acquérir par l'étudiant(e);
- Vérifier la conformité au planning tout au long du déroulement du stage;
- Vérifier le carnet de stage et veiller à sa tenue régulière et complète;
- Vérifier la ponctualité de l'étudiant(e);
- Faire part à la direction de l'établissement et au maître de stage de toute remarque résultant du travail de vérification et relative tant au maître de stage qu'à l'étudiant(e);
- Conseiller l'étudiant(e) en fonction des remarques formulées par le maître de stage;
- Intervenir comme médiateur dans les difficultés éventuelles survenant entre le stagiaire et le maître de stage;
- Avertir la direction et les chargés de cours concernés des principales remarques formulées par le maître de stage;
- Proposer, en concertation avec le maître de stage, une note (cotation) de stage à la fin de chacun des stages effectués.

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite dans le cadre d'une évaluation continue et formative, à partir de situations vécues, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre et émettre des messages verbaux et non verbaux relatifs à l'exercice de la profession;
- Appliquer en entreprise les techniques de nettoyage adaptées en fonction des locaux et milieux rencontrés;
- S'adapter aux consignes de sécurité et de respect de l'environnement rencontrées et relatives à l'entreprise cliente;
- Utiliser les protections individuelles relatives au nettoyage, réagir adéquatement en cas de problèmes relatifs à l'utilisation de produits et de matériel.

Pour apprécier le degré de maîtrise des capacités terminales, il sera tenu compte:

- De la tenue;
- Du langage;
- De la ponctualité;
- De la régularité dans le travail;
- Des rapports avec le patron et les autres membres du personnel;
- De la qualité et du souci de perfectionnement apportés dans les différentes phases et aspects de l'apprentissage;
- Du degré d'autonomie progressivement acquis;
- De la qualité des résultats.

U.F. : Stage d'agent en techniques de nettoyage par machine

Annexe 6

Page 1

6. Chargés de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera titulaire du CESI, au moins, et justifiera d'une expérience en rapport avec le cours à enseigner de 4 ans minimum.

Code de l'unité de formation : <i>312100116E1</i>	Code du domaine de formation : <i>304</i>
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

11.1. Etudiant : (2) 10 périodes

Code U
Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

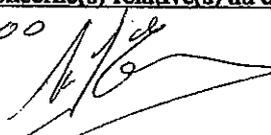
Dénomination des cours	Classement du cours (2)	Code U (2)	Nombre de périodes - par étudiant - par groupe d'étudiants (1) (2)
Préparation de l'épreuve intégrée de la section	C.T.	I	20
Epreuve intégrée de la section	C.T.		

Total des périodes : 20

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

avis favorable 19.08.00


b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

N. COLLINET
ADM. PEDAG.
29.09.2000

Date :

Signature :

- (1) Biffer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration

U.F. : Epreuve intégrée : Agent en techniques de nettoyage par machines

Annexe 1

Page 1

1. Finalités de l'unité de formation

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- 1.1.1 Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.1.2 Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation a pour but de permettre à l'étudiant de démontrer ses compétences en matière de techniques de nettoyage à l'aide de machines, dans des locaux publics ou privés, spécifiques ou non, c'est-à-dire sa capacité à intégrer les savoirs, savoir-faire et savoir-être, développés au cours de la formation.

U.F. : Epreuve intégrée : Agent en techniques de nettoyage par machines

Annexe 3

Page 1

3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

Pour l'épreuve pratique, un seul étudiant sera accepté par poste de travail.

U.F. : Epreuve intégrée : Agent en techniques de nettoyage par machines

Annexe 4

Page 1

4. Programme des cours

4.1. Etudiant

- L'étudiant fournira un travail écrit et documenté dans lequel il fera la preuve de sa capacité à développer les aspects d'une problématique professionnelle :
 - Etude et analyse d'un problème de nettoyage rencontré en stage;
 - Analyse et étude portant sur un problème lié aux besoins de la clientèle.
 - Analyse et étude d'un problème lié au nettoyage d'un local spécifique.
- En situation pratique, l'étudiant sera capable :
 - D'analyser et établir un diagnostic de la situation concrète du travail à réaliser;
 - De préparer le matériel et les produits nécessaires à la réalisation de l'épreuve pratique;
 - De réaliser un nettoyage type en utilisant les techniques appropriées dans les normes et temps impartis. Il respectera les mesures de sécurité, d'hygiène et les règles du bien-être au travail.

4.2. Chargé de cours

Les enseignants seront chargés :

- D'expliquer le rôle de l'épreuve intégrée;
- De corriger les méthodes de travail et d'apporter les remédiations nécessaires;
- De superviser les travaux pratiques;
- D'interroger succinctement les étudiants sur les aspects méthodologiques et technologiques des réalisations;
- De mettre l'étudiant dans les conditions optimales pour présenter l'épreuve intégrée;
- D'assurer le bon déroulement de l'épreuve intégrée;
- D'évaluer l'"Epreuve intégrée" en collaboration avec le Conseil des Etudes.

U.F. : Epreuve intégrée : Agent en techniques de nettoyage par machines

Annexe 5

Page 1

5. Capacités terminales

5.1. Epreuve écrite et orale

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante s'il est capable :

- De présenter et justifier oralement le résultat des recherches, études qu'il a menées par rapport à des problématiques rencontrées en stage;
- De justifier la technique de nettoyage choisie pour l'épreuve pratique en fonction du local désigné et d'en décrire et justifier les modes opératoires, industriels et/ou d'équipe.

Pour l'évaluation du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- De la précision du vocabulaire général, scientifique et spécifique;
- De la logique du raisonnement;
- De l'acuité de l'observation;
- De l'adaptation du comportement;
- Du degré de conscience des règles déontologiques.

5.2. Epreuve pratique

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante s'il est capable :

- D'appliquer au nettoyage d'un local les techniques et obligations en vigueur et ce en utilisant le matériel adéquat de manière optimale;
- D'effectuer l'épreuve pratique dans le respect :
 - des règles de sécurité, d'hygiène, et du bien-être au travail
 - du local et de son contenu,
 - des nécessités professionnelles et hygiéniques requises,
 - des recommandations des utilisateurs.

Pour l'évaluation du degré de maîtrise, il sera essentiellement tenu compte :

- De la logique dans la réalisation du nettoyage;
- De l'acuité de l'observation;
- De l'adaptation du comportement;
- De l'attitude envers le public éventuel;
- De l'utilisation adéquate et optimale du matériel et des produits;
- Du respect des mesures d'hygiène et de sécurité;
- De la pertinence des réactions face à un élément imprévu, fortuit ;
- Du temps de réalisation du nettoyage complet, en ce y compris la mise en route et le rangement des matériels utilisés, ainsi que l'imputation au stock pour les produits.

U.F. : Epreuve intégrée : Agent en techniques de nettoyage par machines

Annexe 6

Page 1

6. Chargés de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert pouvant justifier d'une expérience actualisée dans le domaine du cours concerné.

L'expert sera titulaire d'un certificat de l'Enseignement secondaire inférieur et devra prouver une expérience de 3 années et une notoriété reconnues dans la pratique du nettoyage industriel et/ou privé.